

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 782

présenté par

Mme Blin, Mme Serre, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, M. Meyer, M. Cattin,  
M. Therry et M. Ravier

-----

**ARTICLE 6 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les fonds de développement de la vie associative n'est pas contrôlé, créer un nouveau fond pour promouvoir la "promesse républicaine" ne semble pas utile.

Les associations ne doivent pas vivre uniquement d'argent public, elles doivent compter sur leurs ressources propres dans la mesure où elles répondent à un besoin réel.